

Les feux de forêt détruisent des milliers d'acres de terres et des centaines d'immeubles annuellement. Il n'y a pas que le feu qui peut faire des ravages : votre propriété pourrait aussi subir des dommages causés par la fumée et l'eau, ou vous pourriez perdre de l'argent si vous deviez fermer votre entreprise en raison d'une évacuation.

La progression annuelle de l'étalement urbain vers les zones forestières risque de faire augmenter la fréquence de dommages liés aux feux de forêt. Même si ce risque est de plus en plus grand, vous pouvez prendre certaines mesures pour bien protéger votre propriété et limiter les dégâts. La conception de l'immeuble, l'accès aux lieux et l'aménagement d'un périmètre sans matières combustibles peuvent tous grandement contribuer à sauver votre bâtiment en cas de feu de forêt. En préparant un plan, on peut grandement réduire le risque de voir sa propriété complètement ravagée par un feu de forêt. Le plan devrait mentionner la marche à suivre en cas d'incendie incontrôlé imminent. Les autorités locales peuvent fournir des conseils aux populations des régions touchées.

AVANT UN FFU DF FORÊT

Conception du bâtiment

- Le revêtement du toit devrait être fait de matériaux résistant au feu.
- Les bouches d'aération du toit devraient être protégées par des écrans résistant au feu et à la corrosion.
- Les ouvertures extérieures comme les fenêtres et les portes doivent avoir une résistance au feu d'au moins 20 minutes.
- Les porte-à-faux, les avant-toits et les balcons devraient avoir une résistance au feu d'au moins une heure.
- Les cheminées et les évents devraient être munis de capteurs d'étincelles pour empêcher les étincelles et les tisons de pénétrer dans le bâtiment.

Mesures à prendre en prévision de la saison des feux de forêt

A. Périmètre sans matières combustibles

 Établissez un périmètre de sécurité sans matières combustibles pour protéger votre propriété contre le risque d'incendie.

- Assurez-vous que les bâtiments, automobiles, réservoirs de carburant, lieux d'entreposage extérieurs et secteurs boisés ou recouverts de hautes herbes sont espacés les uns des autres d'au moins 10 mètres. Seules de petites plantes et de la pelouse bien arrosées devraient occuper ces espaces dégagés.
- Éliminez les broussailles, herbes, arbres secs ou morts et autres débris dans un rayon de 15 mètres des bâtiments.
 Pour les bâtiments sur terrain en pente, augmentez la distance à 60 mètres.
- Aménagez un périmètre pour protéger les arbres de votre terrain :
 - Si les arbres sur votre terrain sont principalement des feuillus (ex.: chênes et érables), le périmètre devrait s'étendre à au moins 10 mètres.
 - S'il s'agit principalement de conifères (ex. : pins et sapins), le périmètre devrait alors s'étendre jusqu'à au moins 30 mètres.
- Émondez les arbres pour que les premières branches se trouvent à au moins deux mètres du sol.
- Enlevez régulièrement les branches mortes et les débris d'émondage des espaces à découvert.

B. Accès aux lieux

- Les entrées et les voies d'accès doivent être bien entretenues, de taille adéquate et bien nivelées.
- Les voies d'accès et les aires de stationnement doivent pouvoir accueillir les véhicules des services d'incendie, d'une longueur pouvant aller jusqu'à 11 mètres et dont le rayon de braquage est de 14 mètres.

C. Pratiques sécuritaires contre les incendies

La sécurité incendie est essentielle pour tous les propriétaires, mais des mesures supplémentaires doivent être prises pour réduire les incendies dans les régions à risque élevé :

- Entreposez les matériaux combustibles et inflammables à l'extérieur, à une distance acceptable des immeubles, des clôtures et des véhicules. Renseignez-vous auprès des autorités locales pour connaître les lois et règlements à respecter dans votre région.
- Utilisez uniquement des contenants homologués pour entreposer les liquides inflammables et combustibles.
- Si votre bâtiment se trouve sur un terrain en pente, rangez les matières combustibles et inflammables latéralement à l'immeuble et non en amont ni en aval de la pente.
- Délimitez une aire extérieure sécuritaire pour les fumeurs, comme une surface pavée, où un mégot au sol ne causerait pas d'incendie. Prévoir des contenants appropriés pour que les fumeurs y jettent leurs déchets.
- Évitez de brûler des articles à l'extérieur en période de sécheresse ou pendant la saison des feux de forêt.
- Entreposez les déchets dans des contenants hermétiques résistant au feu.
- Gardez les toits et les gouttières libres de feuilles, de branches, d'aiguilles de pin ou d'autres débris qui pourraient alimenter un incendie.

D. Élaboration d'un plan d'intervention en cas de feu de forêt

- Les propriétaires et les gestionnaires ou superviseurs doivent élaborer un plan écrit d'intervention en cas de feu de forêt et le rendre accessible à tous les employés. Votre personnel doit pouvoir s'en procurer une copie facilement.
- Planifiez des discussions régulières pour vous assurer que le personnel sait comment intervenir et communiquer efficacement en cas de feu de forêt.
- Faites des exercices de simulation pour permettre aux employés d'apprendre à intervenir rapidement en cas de feu de forêt.
- Apprenez les itinéraires d'évacuation et exercez-vous à les suivre. Sachez trouver l'endroit le plus sûr où vous rendre si un feu de forêt vous force à évacuer les lieux.
- Programmez la sauvegarde automatique des données de vos systèmes informatiques pour que vous puissiez y avoir accès à distance en cas d'urgence.
- Prévoyez ou réservez un autre endroit où poursuivre vos activités, loin des zones à risque, pendant un feu de forêt.

PENDANT UN FEU DE FORÊT

Que faire en cas d'avis de sécurité concernant un feu de forêt?

- Écoutez les nouvelles pour vous tenir au courant des avis d'évacuation et des autres consignes des autorités locales. Respectez toujours les consignes des gouvernements fédéral et provincial.
- Inscrivez-vous au service <u>En Alerte</u>, le système d'alerte d'urgence du Canada, qui diffuse à la population canadienne des alertes importantes par l'entremise d'appareils sans fil.
- Consultez le site Web du gouvernement du Canada sur les feux de forêt pour rester au fait de la situation au Canada
- Consultez le site Web du <u>Centre interservices des feux</u> de forêt du Canada pour obtenir de l'information détaillée sur les feux de forêt, des mises à jour sur la situation et des cartes interactives des feux actifs.
- Il est possible qu'une région doive être évacuée rapidement.
 En cas d'avis d'évacuation, vous risquez d'avoir peu de temps pour vous préparer et quitter les lieux de votre entreprise.
- Communiquez avec vos employés pour les informer d'une évacuation possible.
- Avisez vos clients que vos activités pourraient être interrompues. Communiquez avec vos fournisseurs pour annuler les livraisons aux endroits touchés.
- Fermez les portes et les fenêtres pour réduire les risques d'exposition à la fumée et à la poussière. Si vous avez le temps, songez à couvrir les évents, les fenêtres et les autres ouvertures de ruban à conduits et de panneaux de contreplaqué.
- Arrosez votre toit et votre terrain. À moins que les autorités locales aient limité la consommation d'eau, pensez à utiliser un système d'arrosage pour bien tremper votre toit et votre terrain.
- Assurez-vous qu'une copie de sauvegarde des données de vos systèmes et de vos ordinateurs a été effectuée.
 Si possible, déplacez l'équipement important jusqu'à un local temporaire pour avoir accès à vos documents, renseignements et équipements essentiels pendant un feu de forêt.

Pendant une évacuation

 Gardez votre trousse d'urgence à portée de la main.
 Rangez-y les renseignements relatifs à vos assurances, vos fournisseurs et vos clients ainsi que vos listes de personnes à contacter et vos documents personnels importants.

- Mettez votre plan d'évacuation à exécution sans tarder.
 - Obturez les prises d'air et fermez les fenêtres et les ouvertures du bâtiment.
 - o Éteignez le système de climatisation.
 - Fermez les entrées de gaz et coupez l'électricité.
 - Éteignez les génératrices de secours pour éviter qu'elles ne déclenchent la mise en marche de systèmes pendant votre absence.
 - Fermez toutes les portes et fenêtres, y compris les portes de garage, et laissez-les déverrouillées.
 - Vérifiez si les bourrelets de calfeutrage sont en bon état. Sinon, couvrez-les de ruban à conduits.
 - Éloignez les matériaux combustibles de votre aire de rangement extérieur.
- · Surveillez les alertes à la radio.
- Communiquez avec un courtier d'assurance pour obtenir des conseils, ou si vous avez des questions sur votre assurance.
- Avisez vos clients et vos fournisseurs que vos activités pourraient être interrompues.
- Communiquez avec vos employés après l'évacuation.
 Les coordonnées des personnes à contacter devraient se trouver dans votre plan d'intervention.

APRÈS UN FEU DE FORÊT

Retour dans votre entreprise

- 1. Avant de retourner dans votre entreprise, essayez de rassembler les articles essentiels suivants :
 - Gants
 - o Lunettes de sécurité
 - Chaussures fermées

- Téléphone cellulaire (doté d'une caméra) et chargeur
- Lampe de poche
- Bouteille d'eau
- Sacs à ordures
- Trousse de premiers soins
- 2. Faites le tour du bâtiment avant d'y entrer. Vérifiez si des câbles électriques ont été déplacés, si vous percevez une odeur de gaz ou si vous voyez des débris. Si des câbles électriques pendent ou s'il y a une odeur de gaz, appelez votre fournisseur d'électricité ou de gaz avant d'entrer dans votre bâtiment.
- Évaluez les dommages et appelez votre courtier d'assurance.
- 4. Vérifiez qu'il n'y a pas de danger comme des câbles électriques qui pendent, des signes d'effondrement ou des débris épars. Assurez-vous que l'endroit est sûr avant de permettre à vos employés de reprendre leurs activités. Remarque : Il est possible qu'un électricien ou un monteur d'installations au gaz doive examiner les lieux.
- 5. Faites nettoyer les appareils d'entrée d'air avant de les rallumer.
- Protégez et récupérez les biens qui peuvent être sauvés.
- 7. Prenez des photos des dommages avant de commencer votre nettoyage.

Pour savoir comment mieux protéger votre entreprise, communiquez avec le Service de prévention au **1.833.692.4111** ou rendez-vous au **www.nbins.com.**





